

COMMUNE DE DESSENHEIM
PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
- SÉANCE DU 13 DECEMBRE 2018 -

Sous la présidence de Monsieur Alexis CLUR, maire.

Monsieur le maire salue l'assemblée et ouvre la séance à 20 heures 00.

Secrétaire de séance : Madame Evelyne SERAFYN

Présents : 9	<ol style="list-style-type: none"> 1. CLUR Alexis, maire 2. STATH Michèle, adjointe 3. STATH Bernard, adjoint 4. DIRRINGER Clément 5. MULLER Christophe 6. VAUTRIN Corinne 7. STOELTZLEN Laurence 8. GREACKER Isabelle 9. MULLER Maxime
Procuratation(s) : 3	<ol style="list-style-type: none"> 1. ESCAMILLA Patricia proc. à CLUR A. 2. HAULER Gilbert proc. à STATH B. 3. TURCO Estelle proc. à STATH M.
Absente excusée non représentée : 1	<ol style="list-style-type: none"> 1. AGUILAR Frédéric
Absent(s) non excusé(s) : 0	<ol style="list-style-type: none"> 0.

ORDRE DU JOUR

1. PROCES-VERBAL DU 25 OCTOBRE 2018 - APPROBATION	- 65 -
2. IMMEUBLE GEIGER – AVENANT AU CONTRAT DE BAIL.....	- 66 -
3. SOCIETE PROTECTRICE DES ANIMAUX – CONVENTION 2019	- 66 -
4. TARIFS 2019.....	- 66 -
5. DEPOT DE DECHETS SAUVAGES	- 67 -
6. AFFAIRES RURALES	- 67 -
6.1 CONDUITE ENTERREE	- 67 -
6.2 CESSION DE BAIL	- 68 -
7. COMMUNAUTE DE COMMUNES – GROUPEMENT DE COMMANDE - MARCHES PUBLICS D’ASSURANCES	- 68 -
8. ONF – TRAVAUX 2019.....	- 69 -
9. LOTISSEMENT HERRENWEG TRANCHE 2 – DROIT DE PREEMPTION	- 69 -
10. INFORMATIONS.....	- 70 -
10.1 COMPTE-RENDU DE COMMISSIONS	- 70 -
10.2 DÉCISIONS DU MAIRE PRISES PAR DÉLÉGATION DU CONSEIL MUNICIPAL.....	- 70 -
10.3 DOSSIERS COMMUNAUX.....	- 70 -
10.4 AUTRES INFORMATIONS.....	- 71 -
10.5 DATES A RETENIR.....	- 72 -
11. DIVERS - TOUR DE TABLE	- 72 -

Monsieur le maire expose que le point « Lotissement Herrenweg – Tranche 2 – Droit de préemption » devrait être rajouté à l’ordre du jour. L’assemblée, à l’unanimité, accepte la modification demandée.

I. PROCES-VERBAL DU 25 OCTOBRE 2018 - APPROBATION

Aucune remarque n’étant émise, le conseil municipal approuve, à l’unanimité, le procès-verbal du 25 octobre 2018.

2. IMMEUBLE GEIGER – AVENANT AU CONTRAT DE BAIL

La résiliation du contrat de bail mettant fin à la location du bien communal situé au 1 rue Geiger, avec effet au 1^{er} janvier 2019, approuvée par le conseil municipal le 17 mai 2018, a été signée par les locataires Monsieur Sébastien VIARDOT et Sandrine PIERRE-JEAN le 28 mai 2018.

Les intéressés en recherche d'une nouvelle propriété ont trouvé un bien qui nécessite de réaliser quelques travaux. De ce fait, ils sollicitent une prolongation temporaire du contrat de bail en cours.

Après délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité

Considérant l'absence de proposition d'achat du bien communal situé 1 rue Geiger

- ☉ émet un avis favorable à la prolongation de contrat de bail établi le 1^{er} janvier 2013
- ☉ autorise le maire à signer l'avenant n° 1 pour la période du 1^{er} janvier 2019 au 30 avril 2019

3. SOCIETE PROTECTRICE DES ANIMAUX – CONVENTION 2019

Par courrier du 29 octobre 2018, la société protectrice des animaux a transmis son contrat réactualisé de mission de service public et fourrière, à effet au 1^{er} janvier 2019.

Cette société fait état de ses charges supplémentaires et de la hausse considérable des animaux errants et dangereux. Elle propose ainsi une nouvelle prestation de services qui intègre les frais de gestion, de fonctionnement, les interventions et soins (capture et prise en charge des animaux divagants et/ou dangereux, le ramassage des animaux morts....) moyennant une participation forfaitaire de 0.80 € TTC/habitant.

Après délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité

Considérant l'intérêt de la mesure

- ☉ adhère à la prestation de services réactualisée de la SPA et en approuve les termes
- ☉ décide d'inscrire cette dépense au budget 2019
- ☉ autorise Monsieur le maire à signer la convention « prestations de services – missions de service public et fourrière ».

4. TARIFS 2019

LOCATION DE LA CHASSE

Après délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité

Considérant l'article 16 du cahier des charges des chasses communales du Haut-Rhin – période 2015 à 2024

Considérant l'indice national des fermages 2018, établi par arrêté ministériel du 24 septembre 2018, d'une valeur de 103.05 représentant une baisse de 3.04 %

- ☉ décide de maintenir les loyers de chasse au titre de l'exercice 2019 comme suit :

	Locataires	Loyers du 02/02/2019 au 01/02/2020
Lot 1	AMBIEHL Jean	16 562 €
Lot 2	OBER Robert	13 006 €
Lot 3	OBER Robert	13 514 €
Lot 4	Ass. de chasse de la Porte de Brisach	762 €
Lot 5	RINGLER François	1 524 €

CONCESSION CIMETIERE

Après délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité

Considérant la délibération du 7 décembre 2017 fixant les prix des concessions cimetièrè

Considérant la réalisation 2018 d'un columbarium à l'angle Sud/Ouest du cimetière

Considérant qu'il y a lieu de fixer les prix des différentes concessions pour l'exercice 2019

⇒ fixe, pour l'exercice 2019, les tarifs des concessions/cimetière comme suit :

Durée	Tombe simple (2m2)	Tombe double (4 m2)	Tombe triple (6 m2)	Columbarium
Concession 15 ans	70 €	140 €	210 €	600 €
Concession 30 ans	140 €	280 €	420 €	1 200 €

5. DEPOT DE DECHETS SAUVAGES

Vu le code général des collectivités territoriales

Vu le code pénal et notamment ses articles R 632-1, R 633-6, R 635-8, et R 644-2

Vu le code de la santé publique et notamment ses articles L 1311-1, L 1311-2, L 1312-1, et L 1312-2

Vu le code de l'environnement et notamment ses articles L 541-1 à L 541-6

Vu le règlement sanitaire départemental

Considérant qu'il est fréquemment constaté que des dépôts sauvages et des déversements de déchets de toute nature portent atteinte à la salubrité et à l'environnement

Considérant qu'il y a lieu de garantir la salubrité publique et la propreté de la commune et qu'à cet effet il est notamment mis à disposition des habitants un service régulier de collecte et d'élimination des ordures ménagères

Considérant que les habitants ont, en outre, accès aux déchetteries de la communauté de communes Pays Rhin-Brisach

Considérant qu'il convient de facturer l'enlèvement des dépôts sauvages et le nettoyage des sites souillés aux responsables, habitants ou non de la commune, ayant délibérément contrevenu aux règles

Après délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité

- ⇒ établit le tarif portant sur l'intervention, l'enlèvement et le nettoyage des lieux souillés par les dépôts sauvages, à hauteur de la redevance d'enlèvement des ordures ménagères - base 360 l - annuellement fixée par la communauté de communes Pays Rhin-Brisach (à titre indicatif 357 € en 2018)
- ⇒ autorise Monsieur le maire à entreprendre toutes démarches dans ce sens

6. AFFAIRES RURALES

6.1 CONDUITE ENTERREE

Le GAEC Osterfeld, représenté par Messieurs MEYER Christian et Thomas, sollicite, dans le cadre de l'amélioration du système d'irrigation, l'autorisation d'enfouir une conduite d'eau le long du chemin Foehreneckweg, au droit de leur parcelle située section 59 n° 12.

Après délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité

Considérant l'entier dossier déposé le 13 novembre 2018

- ⇒ autorise la réalisation desdits travaux
- ⇒ autorise Monsieur le maire à signer la convention définissant les modalités d'intervention

- demande, qu'en présence de conduites déjà enfouies dans les chemins, le pétitionnaire prenne l'attache de l'agriculteur/propriétaire de ces conduites afin d'éviter toutes dégradations éventuelles

6.2 CESSION DE BAIL

Les terres communales cadastrées :

- section 58 n° 04 – 100.30 ares
- section 58 n° 05 – 399.60 ares
- section 58 n° 06 – 400.30 ares
- section 58 n° 07 – 400.30 ares
- section 58 n° 08 – 100.00 ares
- section 58 n° 05 et 06 (déduction bunker) – moins 15 ares

soit en totalité | 385.20 ares

ont été attribuées, par contrat de bail à ferme, à Madame BUCHER Dominique par délibération du 13 octobre 2016.

Madame BUCHER Dominique a informé la commune de sa cession d'activité agricole, avec mise à la retraite au 1er septembre 2018. Elle sollicite par ce même courrier le transfert des terres susvisées, à son ayant-droit, Madame WEINSTOERFFER Séverine, sa fille.

Madame Michèle STATH, adjointe, expose à l'assemblée les démarches qu'elle a effectuées auprès du cabinet d'avocats WAHL – KOÏS – BURKARD pour s'assurer du caractère légal de la demande de transmission. Elle porte à connaissance l'intégralité du contenu de la réponse.

Après délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité

Considérant le cadre légal de la requête

Considérant que Madame WEINSTOERFFER Séverine ne remplit pas les conditions requises

- décide de ne pas donner une suite favorable à la demande de transfert des terres louées par Madame BUCHER Dominique
- prend acte de sa cession d'activité agricole et de sa mise à la retraite au 1er septembre 2018
- souhaite que la commission des affaires rurales affecte les terres disponibles après l'appel à candidatures traditionnel

7. COMMUNAUTE DE COMMUNES – GROUPEMENT DE COMMANDE - MARCHES PUBLICS D'ASSURANCES

Dans le cadre du schéma de mutualisation, il a été évoqué la possibilité d'étudier la constitution d'un groupement de commandes relatif aux contrats d'assurances conformément à l'article 28 de l'ordonnance n°2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics.

Le dossier se déclinera en 2 phases ; une première phase de diagnostic et une seconde phase de passation de contrats d'assurances.

Deux consultations seront réalisées, à savoir :

- une consultation permettant le choix d'un AMO
- une consultation permettant la passation des marchés de contrats d'assurances

Pour cela, une convention de groupement de commandes sera établie. Elle prendra acte avec précisions de l'étendue des engagements de chaque membre et du groupement, tant pour la passation que pour l'exécution des marchés qui va en résulter. Elle désignera, entre autre, la communauté de communes Pays Rhin-Brisach comme coordonnateur qui, à ce titre, procédera à la passation et à la signature des marchés.

Les titulaires des marchés seront désignés par la CAO de la Communauté de communes Pays Rhin-Brisach, à qui les membres des groupements de commandes délèguent cette compétence.

La convention prendra fin à la notification des marchés de contrats d'assurances au(x) titulaire(s). Chaque acheteur restera seul responsable de l'exécution des obligations qui lui incombent en vertu de la convention constitutive pour les opérations dont il se charge en son nom propre et pour son propre compte.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité

- ⊖ approuve l'adhésion de la commune au groupement de commandes
- ⊖ accepte la désignation de la CCPRB comme coordinatrice du groupement de commandes
- ⊖ approuve les termes de la convention constitutive du groupement de commandes
- ⊖ autorise le Maire à signer la convention à intervenir, ainsi que tout document afférent à ce groupement de commandes
- ⊖ autorise le lancement de la consultation y relative

8. ONF – TRAVAUX 2019

Monsieur Bernard STATH, adjoint, présente le programme d'actions 2019 transmis par l'Office National des Forêts et représenté ci-dessous :

	Localisation	Coût TTC
Travaux de maintenance Entretien du parcellaire	Lignes 15/16 – 14/15 -13/14 à17	3 102.00
Travaux sylvicoles Cloisonnement d'exploitation	21.ye	2 287.29
Travaux cynégétiques Création d'enclos témoin	31	1 250.28
Travaux divers Sécurisation des lots de bois de chauffage	21	1 107.53
Travaux d'exploitation Abattage, façonnage	19.i	126.50
Stères de chauffage sur coupe	19.i	126.45
TOTAL		8 000.05

Après délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité

Considérant le programme de gestion de la forêt communale

- ⊖ approuve le choix parcellaire et les travaux à effectuer en 2019
- ⊖ approuve l'ensemble du devis n° 298110/12766 proposé par l'ONF
- ⊖ autorise Monsieur le maire à signer tous documents

9. LOTISSEMENT HERRENWEG TRANCHE 2 – DROIT DE PREEMPTION

Le lotissement « Herrenweg – tranche 2 » implanté à l'Est du ban est la propriété du lotisseur Domial. Afin de simplifier les formalités de vente, Monsieur le maire propose d'adopter la délibération ci-dessous :

Après délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité

Considérant le droit de préemption urbain instauré sur la commune par délibération du 14 avril 1989

- ⊖ décide, par référence au code de l'urbanisme, d'exclure du champ d'application du droit de préemption urbain, et pour une durée de cinq ans à compter du jour où la délibération est exécutoire, la première vente des lots issus dudit lotissement.

10. INFORMATIONS**10.1 COMPTE-RENDU DE COMMISSIONS**

Néant

10.2 DÉCISIONS DU MAIRE PRISES PAR DÉLÉGATION DU CONSEIL MUNICIPAL

- **Droit de préemption :** la commune n'a pas exercé son droit de préemption pour les parcelles cadastrées :
 - section 63 n° 30 (9 rue de Weckolsheim)
 - section 5 n° 519 (lotissement Spitzweg)
 - section 5 n° 529, 531, 535, 556/522, 559/523, 642/534 (lotissement Spitzweg)
 - section 36 n° 256/101 (lotissement Spitzweg)
 - section 3 n° 76 (2 rue des Lilas)
 - section 5 n° 546 (lotissement Spitzweg)

Le conseil municipal prend acte.

10.3 DOSSIERS COMMUNAUX

- **Restructuration mairie :** Monsieur le maire rend compte de l'avancement des travaux :
 - **Appel d'offres :** le marché des travaux constitué de 18 lots a été attribué comme suit :

	ENTREPRISES	PRIX HT
Lot 0 : désamiantage	DESAMIANTEC	4 845.00
Lot 1 : VRD	TPV	41 668.63
Lot 2 : gros œuvre	BASSO Franc	191 848.52
Lot 3 : échafaudage	BERINGER	9 965.00
Lot 4 : charpente bois	BOIS ET TECHNIQUES	36 882.69
Lot 5 : couverture étanchéité zinguerie	NICOLAS R. COUVERTURE	9 069.35
Lot 6 : enduits extérieurs	DECOPEINT	23 991.68
Lot 7 : menuiseries extérieures	MENUISERIE BADER	206 718.00
Lot 8 : plâtrerie faux plafond	OLRY CLOISONS	67 000.00
Lot 9 : chauffage sanitaire VMC	LABEAUNE	73 679.67
Lot 10 : électricité	VINCENTZ	71 500.00
Lot 11 : menuiseries intérieures	MENUISERIE P. BREY	44 357.02
Lot 12 : chape carrelage	MULTISOLS	15 590.47
Lot 13 : peintures intérieures	HEINRICH SCHMID	38 500.00
Lot 14 : sols	ALSASOL	17 653.85
Lot 15 : serrurerie	NEANT	***15 461.82
Lot 16 : ascenseur	EST ASCENSEURS	18 700.00
Lot 17 : nettoyage fin de chantier	NEANT	/
	TOTAL HT	887 431.70
	TOTAL TTC	1 064 918.04

(***) estimation)

A l'exception des lots 15 et 17, tous les corps de métier ont répondu à l'appel d'offres. Le montant des travaux (hors lot 17) s'élève à 1 064 918 € TTC pour une prévision estimée à 1 063 977 € TTC. Le lot 15 est en cours d'attribution.

Le conseil municipal prend acte

- **Réunions :**

- la réunion portant préparation du chantier s'est tenue le 13 décembre à 10 h 30. Intervention de l'entreprise BASSO fin janvier pour la dalle et pose des gaines ascenseur, suivie en février de la société BERINGER pour la mise en place de l'échafaudage.
- les réunions de chantier se tiendront tous les mercredis à 16 h. Les conseillers sont invités à y participer

- **Finances :**

- le conseil départemental a accordé une aide financière de 23 000 € pour les travaux de restauration intérieure
- il est rendu compte des démarches en cours pour la réalisation d'un emprunt de 500 000 € (montant à confirmer) qui sera partiellement remboursé lors de l'encaissement des diverses subventions

- **Divers :**

- le transfert du cabinet d'infirmières installé au rez-de-chaussée de la mairie est à prévoir
- fermeture partielle de la rue de l'École pour stationnement des véhicules des entreprises (à revoir éventuellement – contact à prendre avec les transports Kunegel)

- **Site internet :** mise à jour du site internet par la société HDR pour un coût de 960 € TTC

- **Divers :**

- Confection d'une boîte à livres par l'entreprise STOELTZLEN pour un montant de 600 € TTC
- Confection d'un panneau d'affichage pour le groupe scolaire par l'entreprise STOELTZLEN pour un montant de 719 € TTC
- Evacuation de terre sur le terrain de la société RB Sols par la société Créaservice pour un montant de 972 € TTC.

- **Vente de bois 2018 :** le produit de l'adjudication de bois s'élève à 1 960 €

- **Groupe scolaire :** l'audit technique immobilier effectué par la société Audixis conclut que l'état des fissurations ne revêt pas de caractère décennal et par conséquent ne relève pas de la garantie dommage/ouvrage. Le conseil prend acte.

10.4 **AUTRES INFORMATIONS**

- **ASL :** le dossier de mise en conformité a été déposé le 3 décembre 2018 par l'ASL.
- **Brigades vertes :** le bilan d'activités des gardes de la Brigade Verte pour la période du 1er octobre au 30 novembre est communiqué à l'assemblée.
- **Groupe scolaire :** la dégradation des façades du groupe scolaire (impact de jets) a été signalée à la gendarmerie
- **Conseil d'école :** il est rendu compte de la réunion du 6 novembre 2018
 - Demande d'installation de panneaux « espace sans tabac » sur le parvis
 - Demande de cheminement matérialisé pour cyclistes sur le parvis
 - Prévision de fermeture de la 4^{ème} classe (école élémentaire) à la rentrée 2019 (81 élèves pour un seuil de 85)

Madame Michèle STATH, adjointe, remercie toutes les personnes ayant participé au déménagement des affaires scolaires encore stockées au sous-sol mairie

10.5 DATES A RETENIR

- | | |
|-----------------------------|-------------------------------------|
| ▪ 02 janvier 2019 à 18 h 00 | Vœux du maire (salle du RDC mairie) |
| ▪ 07 février 2019 à 20 h 00 | Conseil municipal |
| ▪ 21 mars 2019 à 20 h 00 | Commissions réunies |
| ▪ 28 mars 2019 à 20 h 00 | Conseil municipal |

11. DIVERS - TOUR DE TABLE

- Signalement est fait de la mise en place de nouvelles barrières à hauteur de l'écluse
- Signalement est fait du renversement du panneau limitant la circulation à 50 km/h – chemin Obersaasheimweg

L'ordre du jour étant épuisé et plus personne ne demandant la parole, Monsieur le maire clôt la séance à 21 h 55.

**TABLEAU DES SIGNATURES POUR L'APPROBATION
DU PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE DESSENHEIM
- SEANCE DU 13 DECEMBRE 2018 -**

ORDRE DU JOUR

1. PROCES-VERBAL DU 25 OCTOBRE 2018 - APPROBATION	- 65 -
2. IMMEUBLE GEIGER – AVENANT AU CONTRAT DE BAIL.....	- 66 -
3. SOCIETE PROTECTRICE DES ANIMAUX – CONVENTION 2019	- 66 -
4. TARIFS 2019.....	- 66 -
5. DEPOT DE DECHETS SAUVAGES	- 67 -
6. AFFAIRES RURALES	- 67 -
6.1 CONDUITE ENTERREE	- 67 -
6.2 CESSION DE BAIL	- 68 -
7. COMMUNAUTE DE COMMUNES – GROUPEMENT DE COMMANDE - MARCHES PUBLICS D'ASSURANCES	- 68 -
8. ONF – TRAVAUX 2019.....	- 69 -
9. LOTISSEMENT HERRENWEG TRANCHE 2 – DROIT DE PREEMPTION	- 69 -
10. INFORMATIONS.....	- 70 -
10.1 COMPTE-RENDU DE COMMISSIONS	- 70 -
10.2 DÉCISIONS DU MAIRE PRISES PAR DÉLÉGATION DU CONSEIL MUNICIPAL.....	- 70 -
10.3 DOSSIERS COMMUNAUX.....	- 70 -
10.4 AUTRES INFORMATIONS.....	- 71 -
10.5 DATES A RETENIR.....	- 72 -
11. DIVERS - TOUR DE TABLE	- 72 -

Nom et prénom	Qualité	A donné procuration à	Signatures
CLUR Alexis	Maire		
HAULER Gilbert	1 ^{er} Adjoint	STATH Bernard	
STATH Michèle	2 ^{ème} Adjointe		
STATH Bernard	3 ^{ème} Adjoint		
DIRRINGER Clément	Conseiller municipal		
MULLER Christophe	Conseiller municipal		
AGUILAR Frédéric	Conseiller municipal	Absent excusé	
TURCO Estelle	Conseillère municipale	STATH Michèle	
ESCAMILLA Patricia	Conseillère municipale	CLUR Alexis	
VAUTRIN Corinne	Conseillère municipale		
STOELTZLEN Laurence	Conseillère municipale		
GRENAKER Isabelle	Conseillère municipale		
MULLER Maxime	Conseiller municipal		